



(VAUCLUSE)

AUTORISATION DE POSE D'ENSEIGNES

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

SERVICE URBANISME

Tél: 04.90.04.37.50

Fax : 04.90.04.37.63

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le : 27/01/2026	Complétée le :	N° AP08400326S0001
Par	Les cookies de Mélanie	
Demeurant à :	42, Route de Villars 84400 APT	
Représenté par :	Madame PAILLAT Virginie	Destination : Modification d'enseigne
Sur un terrain sis :	41, Rue Eugène Brunel 84400 APT	
Références Cadastres :	AT 65	

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

VU, le code général de l'environnement et notamment les articles L 581 – 2 et suivants,
VU, la loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979, et notamment son article 7 interdisant la publicité dans les agglomérations des parcs régionaux,
VU, le décret d'application n° 80 – 923 du 21 novembre 1980,
VU, la loi du 02 février 1995 modifiant la loi du 29 février 1979 dans le sens du renforcement de la protection de l'environnement,
VU, l'article 171 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie,
VU, le règlement Local de Publicité (RLP) de la commune d'Apt approuvé le 06/12/2022,
VU, la demande de Madame PAILLAT Virginie en date du 20/01/2026, reçue en mairie le 27/01/2026,
VU, l'avis favorable du Parc Régional du Luberon du 30/01/2026,

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation de pose d'enseigne est ACCORDEE.

Les travaux décrits dans la demande n° AP08400326S0001 peuvent être entrepris.

Fait à APT, le 27/03/2026
Le Maire de la Ville d'Apt
Véronique ARNAUD-DELOY

